



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 14 octobre 2025 à 14h00

Procès-Verbal N°725

Président : Michel Vachetta

Présents : Annie Brault, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Dan Marchal, Claude Maugiron, Bernard Buosi, Patrice Gallin Gilbert Repellin, Daniel Guillard.

Excusés : Michel Vachetta, Daniel Hugot

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2025/2026, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... **Laura foot.net** ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

U10 U11

- Seule la feuille de match est obligatoire et est à envoyer par le club recevant ; les feuilles de présence ne sont plus à envoyer.
- Tous les changements demandés ont été faits. Il n'y aura plus de changement jusqu'à la fin de la première phase.

Le contrôle des feuilles de plateaux de la seconde journée amène au constat suivant :

- Feuilles de plateaux non retournées 19
- Feuilles de plateaux incomplètes 45
- Equipes absentes au plateau 3
- Pour la troisième journée, des amendes seront infligées pour les manquements mentionnés ci-dessus

LICENCES OBLIGATOIRES

Voici la feuille de match avec en surlignage les parties OBLIGATOIRES



FEUILLE DE MATCH CATEGORIE U10 U11

Phase : ☐ Automne☐ Printemps

Poule ...

Plateau N°...

Date: / /20

Club recevant(sans abréviation)

Equipe recevante(A)			Equipe visiteuse(B)		
N°	NOM Prénom	N° Licence	N°	NOM Prénom	N° Licence
1			1		
2			2		
3			3		
4			4		
5			5		
6			6		
7			7		
8			8		
9			9		
10			10		
11			11		
12			12		
Educateur	OBLIGATOIRE	Obligatoire	Educateur	OBLIGATOIRE	Obligatoire
Dirigeant			Dirigeant		
Signature du Dirigeant ou de l'Educateur			Signature du Dirigeant ou de l'Educateur		
Equipe visiteuse(C)			Résultats des rencontres		
N°	NOM Prénom	N° Licence	Match	score	
1			A / B	/	
2			B / C	/	
3			A / C	/	
4			Arbitrage par la 3ème équipe Equipe A ☐ OUI ☐ non Equipe B ☐ OUI ☐ non Equipe C ☐ OUI ☐ non		
5					
6					
7					
8					
9			Remarques sur le déroulement du plateau COMMENTAIRES		
10					
11					
12					
Educateur	OBLIGATOIRE	Obligatoire			
Dirigeant					
Signature du Dirigeant ou de l'Educateur					

Responsable : CLAUDE MAUGIRON: TPH 07 77 20 71 86

U12 U13

A partir du 23 septembre la commission ne prend plus de nouvelles équipes.
Les clubs qui souhaitent inscrire des équipes devront attendre la deuxième phase.

RAPPEL : En première phase, pas de défi jonglage pour la D4

Les équipes U12 doivent disputer l'épreuve du défi jonglage

Toutes les rencontres sont précédées du défi jonglage, le résultat du défi jonglage doit être reporté sur la FMI dans la rubrique règlements locaux en précisant le nombre de jonglages fait par chaque équipe.

En cas de non saisi du résultat du défi jonglage, les 2 équipes sont pénalisées d'un point.

RAPPEL règlement U13

Categories - licences	U12 - U13
Effectifs de pratique	Football à 8
Remplaçants	4 maximum
Nombre minimal de joueurs	6 par équipe
Tacles	Oui
Mixite	Oui
Surclassement	3 U11 maximum par équipe avec autorisation médicale
Sous-classement	Possibilité U14 F
Dimensions des terrains	1/2 terrain à 11 Si terrain spécifique : 60 à 65 m x 50 m
Zone gardien de but	26 m x 13 m
Hors-jeu	Ligne médiane
Taille des buts	6 m x 2,10 m
Taille des ballons	T4
Temps de jeu max (rencontres plus ateliers)	70 minutes
Durée max des rencontres	60 minutes

Engagement	Au milieu du terrain, interdiction de marquer directement
Coup de pied de but	Libre dans la zone virtuelle 6 m x 9 m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de réparation) - placement libre des joueurs (idem foot à 11)
Touche	A la main
Corner	Au pied
Coup-francs	Coup-francs directs ou coup-francs indirects
Coup de pied de réparation	9 m
Mise a distance des joueurs	6 m
Prise de balle à la main du gardien sur passe en retrait volontaire d'un partenaire	Interdiction sinon CF indirect ramené perpendiculairement sur la ligne des 13 m
Relance gardien de but	Non protégée
Temps de jeu par joueur	Temps de jeu égal pour tous
Arbitrage	3 arbitres - Assistants = joueurs U12 - U13 Rotation de 15 minutes
Pause coaching	2 minutes au milieu de chaque période

La commission rappelle que les changements dits à la volée sont strictement interdits durant toute la durée de la rencontre.

Respect des règlements de la programmation des horaires de rencontres :

Des rencontres de cette catégorie U13, devaient être arbitrées par de jeunes arbitres accompagnés de leur tuteur. Ces deux officiels se sont présentés à 14H00 (heure officielle de ces rencontres U13). Or ces rencontres s'étaient déjà déroulées, sans que les arbitres en soient prévenus. De plus ces modifications d'horaire auraient dû faire l'objet d'une demande auprès de la commission sportive qui aurait pu valider cette modification d'horaire. La commission se réserve le droit de transmettre les dossiers à la commission des règlements

Clubs ayant une équipe disputant la compétition U12 : Il est rappelé que ces équipes sont considérées comme étant des équipes 2. De ce fait pour le Challenge Festival Isère, l'article 22 des règlements généraux est applicable, et un contrôle sera effectué pour le respect de ce règlement

Challenge Festival National 1° Tour :

Ce premier tour aura le 18 Octobre. La composition de ces plateaux se trouve ci-dessous. L'épreuve est obligatoirement précédée par le défi jonglage. Les résultats de ce défi jonglage sont à reporter sur la feuille de plateau, ainsi que le résultat des plateaux. Cette feuille de plateau est à télécharger sur le site du district dans pratique-foot animation- docs utiles. Cette feuille de plateau est à renvoyer par mail à sportive@isere.fff.fr. Merci de saisir les résultats sur footclubs soit deux résultats pour l'équipe recevante et un pour l'équipe visiteur 1

POULE	EQUIPE RECEVANTE	VISITEUR 1	VISITEUR 2
A	PAYS ALLEVARD	FC 2A	CROLLES
B	ABBAYE	GIERES	GF 38
C	GRESIVAUDAN	ST MARTIN D'URIAGE	MANIVAL
D	VERSOUD	VILLENEUVE	SEYSSINS
E	GONCELIN	FONTAINE	RACHAIS
F	USVO GRENOBLE	MISTRAL	ST MARTIN D'HERES
G	BAJATIERE	ST GEORGES COMMERS	ECHIROLLES
H	ST PAUL DE VARGES	PONT DE CLAIX	EYBENS
I	ASIEG	SUD ISERE	VALLEE DE LA GRESSE
J	JARRIE	SASSENAGE	SEYSSINET
K	BONNEVAUX LIERS	VINAY	CHATTE
L	MOIRANS	LCA FOOT	2 ROCHERS
M	FARAMANS	THODURE	SURE
N	ENT ST HILAIRE ST SIMEON	VOREPPE	ST MARCELLIN
O	ST GEOIRE VALDAINE	GP VOIRON CROSSEY	LA MURETTE
P	ST QUENTIN FALLAVIER	ESTRABLIN	ISLE D'ABEAU
Q	ENT EYZIN VAREZE	DOMARIN	LA COTE ST ANDRE
R	LAUZES	ST MAURICE L'EXIL	VALLEE DE L'HEN
S	VEZERONCE HUERT	NIVOLAS	TOUR ST CLAIR
T	CS 4 ROUTES	CREYS MORESTEL	VALLEE DU GUIERS
U	CREMIEU	ARTAS CHARANTONNAY	REVENTIN
V	UNIFOOT	ST ANDRE LE GAZ	VILLEFONTAINE
W	ENT CVL 38 NORD DAUPH	MOS 3R	BOURGOIN

Challenge Festival Isère : Le premier tour aura lieu le 18 Octobre 25.

Rappel les rencontres doivent être précédées du défi jonglage.
Le résultat du défi jonglage doit être reporté sur la FMI dans la rubrique des règlements locaux.

Suite aux forfaits généraux de deux équipes, la commission a programmé la rencontre :

Tignieu 2 / Isle d'Abeau 4

Courriers :

Demande de Crolles : vous pourrez engager une 4^e équipe en D4 lors de la seconde phase. En attendant, rapprochez-vous des clubs ayant une équipe exempt en poule A.

Vourey : Votre demande pourra être prise en seconde phase.

Responsable : DANIEL GUILLARD : TPH 06.87.34.22.88.

U 15 A 8

Courriers clubs : Seyssinet, Abbaye, FC St Martin d'Uriage

Abbaye, St Martin d'Uriage : le nécessaire a été fait

Seyssinet : Nous ne pourrons prendre votre engagement à confirmer lors de la fin de la première phase comme les clubs cités ci-dessous

Responsable : Bernard BUOSI 0674258594

U 15

Matches reprogrammés :

D2 Poule B : journée 2 du 20/09/25 Eybens 3 / St Martin d'Hères 3 est reprogrammé au 08/11

D3 Poule D : Journée 1 du 13/09 Ent St Quentin sur Isère Noyarey / Vallée de la Gresse 3 reprogrammé au 08/11

Poule E : Journée 3 du 04/10/25 Voreppe / St Martin d'Hères 4 reprogrammé au 08/11

Poule K : Journée 3 du 04/10/25 O. Villefontaine 2 / MOS 3R 4 reprogrammé au 08/11

D3 Poule J : Journée 1 du 13/09 Bouvesse / Bourbre reprogrammé au 08 /11

Responsable : Bernard BUOSI 0674258594

U17

Report de matchs :

D1 : les matchs TOUR SAINT CLAIR / MANIVAL, SAINT MARCELLIN / GVHD et

SEYSSINET / SAINT MARTIN D'HERES 2 sont reprogrammés au mardi 11 novembre

D2 : VALLEE DE LA GRESSE / ECHIROLLES 2 est reprogrammé au mardi 11 novembre 2025.

D3 :

Poule B : VILLENEUVE / MISTRAL est reprogrammé au samedi 1^{er} novembre 2025.

FC2A / MISTRAL est reprogrammé au mardi 11 novembre 2025.

SEYSSINET 2 / VILLENEUVE est reprogrammé au mardi 11 novembre 2025.

Poule C : les matchs SAINT GEORGES DE COMMIERS / DEUX ROCHERS et

VALLEE DE LA GRESSE / SAINT PAUL DE VARCES sont reprogrammés au mardi 11 novembre 2025.

Poule D : ENT RO-CLAIX CHATTE / SAINT MARCELLIN est reprogrammé au mardi 11 novembre 2025.

Poule H : TOUR SAINT CLAIR 2 / CREMIEU est reprogrammé au mardi 11 novembre 2025.

Poule I : ESTRABLIN 2 / SEYSSINET 3 est reprogrammé au samedi 1^{er} novembre 2025.

ENT COLLINES THODURE / ESTRABLIN 2 est reprogrammé au mardi 11 novembre 2025.

SNI VILLEFONTAINE 2 / SEYSSINET 3 est reprogrammé au mardi 11 novembre 2025.

Poule B et I : Les rencontres de la journée n° 6 du 25 octobre 2025 de ces poules sont reportées à une date ultérieure à l'exception des rencontres SEYSSINET 2 / SASSENAGE 2 de la poule B et MOS3R 4/ SEYSSINET 3 de la poule I maintenues au 25 octobre 2025.

Suite à la qualification pour le 5^e tour de la coupe Gambardella les rencontres du 18 octobre 2025 SAINT MARTIN D'HERES / MANIVAL et VALLEE DE LA GRESSE 2 / SAINT GEORGES DE COMMIERS sont reportés à une date ultérieure.

Responsable : Dan MARCHAL TPH : 06/24/79/26/38.

U19

D2 : Les clubs évoluant dans ce niveau sont invités à prendre connaissance du PV du bureau du district, concernant la seconde phase de ce niveau

Responsable : Gérard BOUAT tel : 06.08.33.54.49

SENIORS

Club qualifié au 6^{ème} tour de coupe de France : **CHARVIEU-CHAVAGNEUX.**

MATHS EN RETARD REPROGRAMMES :

N JOUE	D1	A JOUER	N JOUE	D5 A	A JOUER
28-sept	ESTRABLIN / CHARVIEU CHAVAG	02-nov	07-sept	OISANS / PIERRE CHATEL	02-nov
28-sept	GIERES / VALLEE DE LA GRESSE	02-nov	07-sept	ABBAYE 2 / POISAT AMS	02-nov
05-oct	LAUZES/ ESTRABLIN	11-nov		D5 B	
			07-sept	VOUREY / ST GEORGES COM 2	02-nov
	D2 A		07-sept	RACING C HILAIROIS / NOYAREY 2	02-nov
21-sept	TULLINS / MOS3R 3	02-nov	07-sept	CHATTE 2 / RO-CLAIX 2	02-nov
21-sept	LA MURETTE 2 / SASSENAGE	02-nov	07-sept	IZEAUX / POLIENAS	02-nov
28-sept	ASIEG / LA MURETTE 2	11-nov	07-sept	4 MONTAGNES / VER SAU 2	02-nov
			07-sept	ST ANTOINE 2 / ST LATTIER 2	02-nov
	D2 B			D5 C	
28-sept	DOLOMIEU / BALMES NI	02-nov	07-sept	ST HILAIRE COTE 2 / LA COTE ST A 2	02-nov
			07-sept	RACING C HILAIROIS 2 / MIRIBEL 2	02-nov
	D3 B		07-sept	CHIRENS 3 / ST J RIVIERE 2	02-nov
21-sept	LA COTE ST ANDRE 2 / RIVES	02-nov		D5 D	
	D3 C		07-sept	VALLEE GUIERS 3 / CREMIEU	02-nov
05-oct	CVL 38 / ESTRABLIN 2	02-nov	07-sept	CREYS- MOR 4 / LES AVENIERES 2	02-nov
			07-sept	VALLEE HIEN / ROCHETOIRIN	02-nov
			07-sept	CORBELIN 3 / DOLOMIEU 3	02-nov
			07-sept	BOUVESSE / LAUZES 3	02-nov
	D4 B			D5 E	
21-sept	VINAY / ST ANTOINE AB 2	02-nov	07-sept	BOURGOIN ASP / LCA FOOT 3	02-nov
	D4 C		07-sept	ASCOL F 38 / FORMAFOOT BV 3	02-nov
21-sept	VELANNE / BILIEU	02-nov		D5 F	
21-sept	MIRIBEL / IZEAUX	02-nov	07-sept	CS 4 ROUTES 2 / B MONTGASCON 3	02-nov
21-sept	CORBELIN 2 / CROSSEY	02-nov	07-sept	VALLEE HIEN 2 / BATIE DIVISIN 2	02-nov
	D4 D		07-sept	ASCOL F 38 2 / ST ANDRE LE GAZ 3	02-nov
28-sept	DOLOMIEU 2 / VALLEE DE L'HIEN	02-nov	07-sept	BILIEU 2 / CASSOL PASSAGEOIS 2	02-nov
			07-sept	BOURGOIN ASP 2 / VIRIEU VALON 3	02-nov
				D5 G	
			05-oct	ESTRABLIN 3 / VAREZE 4	02-nov

Responsable : Michel VACHETTA : 06/25/25/31/32

VETERANS

Courriers de Champagnier et Claix : lu et noté

Après vérification du nombre de licenciés vétérans dans chaque club inscrit la commission constate que certains clubs n'ont pas le nombre de vétérans requis pour disputer le championnat et la coupe. Le règlement vétéran prévoit 8 joueurs (avec licence vétéran) pour inscrire une équipe.

DESICION DU COMITE DIRECTEUR DU 02 OCTOBRE 2025 : A PARTIR DU 1^{er} NOVEMBRE 2025 POUR TOUTES LES RENCONTRES VETERANS UNE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) DOIT ÊTRE FAITE SUR UNE TABLETTE.

SUIVANT LES DEMANDES MARC MALLET EST PRET A FAIRE UNE FORMATION FMI SUR GRENOBLE ET SUR LE NORD ISERE.

Responsable : GILBERT REPELLIN : 07/86/40/95/23.

**Le président
Michel VACHETTA**

**La secrétaire
Annie Brault**